### Commune de Carolles 50740 CAROLLES

# EXTRAIT DES REGISTRES DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES

## Séance du 1er décembre 2021

Le 1er décembre 2021 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles, dûment convoqués par le Maire, Miloud MANSOUR, se sont assemblés à la salle de l'Amitié.

Présents: MANSOUR Miloud, Maire

RAILLIET Vincent, ROSSELIN François, DESFRERES Dany, BOUILLON Anne, DICKSON Justin, FAGART Véronique, FOGAL Amandine, LOURDAIS Georges, MAYER-GILLET Jean-Philippe, MAES Vicktor, SANTOS Joseph, TOURY Laurent.

#### Excusé et a donné pouvoir :

PEZRES Emmanuel donne pouvoir à MANSOUR Miloud

Vincent RAILLIET désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 novembre 2021.

## <u>DELIBERATION N°01/12/2021-08</u> TARIFS 2022 - CAMPING LA GUERINIERE

Les propositions tarifaires pour l'année 2022 pour le camping s'établissent comme suit :

	BASSE SAISON 02/04 au 02/07 et 27/08 au 30/10		HAUTE SAISON 02/07 au 27/08	
CAMPING LA GUERINIÈRE	Proposition Tarifs 2022 HT	Proposition Tarifs 2022 TIC	Proposition Tarifs 2022 HT	Proposition Tarifs 2022 TTC
Visiteur	1,84 €	2,00€	1,84€	2,00€
Emplacement	2,85€	3,20€	3,76 €	4,20€
Campeur	3,76€	4,20 €	5,42 €	6,00€
Enfant moins de 12 ans	3,00€	3,30€	3,67€	4,00€
Enfant moins de 3 ans	gratuit		gratuit	
Electricité tente	1,93 €	2,20€	2,02€	2,20€
Garage mort	3,58€	3,90€		
Lavage	4,41 €	4,80 €	4,41€	4,80€
Séchage	1,65€	1,80€	1,65€	1,80€

Bungalow toilé (avec sanitaire)				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	51,42€	56,00€	59,68€	65,00€
Week-end (2 nuits)	96,41€	105,00€_		
Semaine	261,68€	285,00€	348,91€	380,00€
Location Châlet				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	37,65€	45,00€	57,85 €	_65,00€
Week-end (2 nuits)	66,11€	75,00 €	85,39€	95,00€
Semaine	234,14€	260,00€	325,95 €	360,00€
Location POD			11.	
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	33,97€	38,00€	36,73 €	42,00€
Location Mobil-Home bois				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	64,27 €	70,00€	82,64€	90,00€
Week-end (2 nuits)	119,36 €	130,00€		
Semaine	321,36 €	350,00€	413,18€	450,00€
Camping-Car / Caravane				
Emplacement	2,85€	3,20 €	3,76€	4,20€
Campeur	3,76€	4,20 €	5,42 €	6,00€
Enfant moins de 12 ans (gratuit - 3 ans)	3,03 €	3,30 €	3,67€	4,00 €
Electricité caravane/camping-car	1,93 €	2,20€	2,85€	3,20 €_
Borne camping-car du camping				_
Vidange et plein eau à l'année	1,84€	2,00€	1,82 €	2,00€
Electricité - station limitée à 1 h	1,84€	2,00€	1,82 €	2,00€

	BASSI	SAISON	HAUTE SAISON 01/05 au 02/10	
		30/4 et 03/10 27/11		
STATION CAMPING-CAR CAROLLES PLAGE	Proposition Tarifs 2022 HT	Proposition Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2022 HT	Proposition Tarifs 2022 TTC
FORFAIT 24 H	4,67€	5,14 €	7,85 €	8,64 €
Tarif y compris Taxe de Séjour - Forfait : 0,66 € par jour		5,80 €		9,30€
<u>Stationnement Courte Durée</u> :  2 Heures (*) sans Taxe de	2,73€	3,00€	4,55 €	5,00 €
Séjour				

FORFAIT journalier et de la Taxe de Séjour 0,66 €(paiement du complément à la sortie)

Appendig to the first of the common state of t

Committee to a second of the

 $\frac{\varphi_{n}(\mathcal{A}_{n})}{\operatorname{Conj}(\mathcal{A}_{n})} \leq \frac{1}{n} \frac{1}$ 

Accusé de réception en préfecture 050-215001025-20211201-DEL01-12-21-08-DE Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021

HORS SAISON DU 28/11 au 28/02 ou 29/02	GRATUITÉ

#### Autres tarifs:

## Emplacement loué maison mobile du 02/04/2022 au 13/11/2022

- sans location:

2 045,45 € HT soit 2 250,00 € TTC

- avec location :

2 227.27 € HT soit 2 450,00 € TTC

-Caution: bungalows, chalet, Pod, Mobil-Home:

136,36 € HT soit 150 € TTC

-Arrhes: pour réservation: 50 % du prix du séjour

-<u>Tarif préférentiel</u> aux associations locales : moins 20 % sur le tarif voté annuellement

#### <u>-Taxe de séjour</u> :

-camping : 0,22 € par jour et par personne toute l'année.

-camping-car plage : forfait de 0,66 € par jour.

-vu le code général des collectivités territoriales, -vu la nomenclature m4,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2022.

Ont signé au registre, les membre présents. Le Maire, Miloud MANSQUR.